



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 06 – 2023

Demande d'un crédit d'investissement pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Zimmermann (président), Mme Caetano (rapporteuse), MM. Smeriglio, Peyron ainsi que MM. Declercq, Harnisch et Landivier (excusés), s'est réunie le lundi 4 septembre 2023 à la Maison de commune en la présence de MM. Tesse (Vice-Syndic), et Durussel (municipal) ainsi que M. Joel Duc (Chef de projet - rlj. ingénieurs conseils sa).

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est ensuite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- Les travaux proposés sont nécessaires que ce soit au niveau de la sécurité, de la mobilité, de l'entretien des canalisations ou du bien-être des riverains.
- Le moment pour ces travaux est opportun puisqu'il permet d'obtenir une subvention de 50% du prix de réaménagement du trottoir.
- Le coût du projet total à charge de la commune se monte à CHF 1'460'000.- soit CHF 400'000.- de plus que ce qui était indiqué dans le plan d'investissement 2021-2026. Cela est principalement dû à l'évolution du projet (îlots, places de parc, arrêt de bus) ainsi qu'à l'augmentation des prix.

En conclusion la commission, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal de Penthaaz d'approuver le préavis 6 « Demande d'un crédit d'investissement pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay », à savoir :

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'460'000.- pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay.
- d'autoriser la Municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 1'460'000.-, ceci aux meilleures conditions du marché, entraînant ainsi une hausse des intérêts de CHF 36'500.- annuellement (selon taux d'intérêts estimatif).
- d'accepter le mode de comptabilisation proposé entraînant :
 - o une hausse des amortissements de CHF 38'285.- sur 30 ans,
 - o l'utilisation de la réserve « service des eaux » à hauteur de CHF 311'600.-.

Penthaaz, le 12 septembre 2023

Le président



Dany Zimmermann

La rapporteure



Jacinta Caetano